

VEILLE SECTORIELLE Allemagne

Une publication du SER de Berlin
N°08 – septembre 2023

Sommaire

Le chiffre du mois

Transition Ecologique & Energétique

1. La Loi sur l'énergie dans le bâtiment adoptée au Bundestag et au Bundesrat
2. Un programme de protection du climat pour 2023
3. En pleine crise du logement, l'instauration du standard EH40 repoussée sine die
4. Loi sur l'efficacité énergétique adoptée au Bundestag
5. Grand intérêt de l'industrie allemande pour le dispositif des contrats de protection climatique (CCfD)
6. Prolongation temporaire de la « réserve d'approvisionnement » l'hiver prochain

Transports

1. Euro 7 : l'Allemagne n'obtient pas gain de cause au Conseil Compétitivité

2. Une subvention pour l'infrastructure de recharge épuisée en un jour

Entreprises & International

1. Trilatérale BDI-CONFINDUSTRIA-MEDEF à Berlin
2. *Pacte pour l'Allemagne*: La réduction de la bureaucratie s'impose comme une priorité
3. Salon automobile: IAA Mobility à Munich
4. Après Intel, TSMC s'installe à Dresde pour produire des semi-conducteurs

Numérique & Innovation

1. L'IA au cœur du Franco-allemand à Hambourg
2. Start-ups : Plan A lève 27 millions de dollars
3. La French Tech à l'honneur dans le Leading European Tech Scale-ups

Le chiffre du mois

LE CHIFFRE A RETENIR

15

Le gouvernement fédéral a annoncé des subventionnements à hauteur de 15 Milliards d'euros pour les usines de semi-conducteurs d'Intel (10 Md€) et de TSMC (5 Md€). Ces subventions (en cours de validation auprès de la Commission européenne) réaffirment la position centrale de la production de semi-conducteurs dans la stratégie de décarbonation de l'Allemagne.

Transition Ecologique & Energétique

1. La Loi sur l'énergie dans le bâtiment adoptée au Bundestag et au Bundesrat

Le 8 septembre 2023, le Bundestag a adopté la réforme de la Loi sur l'énergie dans le bâtiment (*Gebäudeenergiegesetz*) pour interdire progressivement les chauffages au gaz et au fioul nouvellement installés. Cette réforme avait été au cœur d'un important conflit de coalition, entraînant un blocage du processus législatif par le groupe parlementaire FDP entre avril et juin. Pensant sauver in extremis la possibilité d'un vote en plénière avant la pause estivale parlementaire, R. Habeck, C. Lindner et O. Scholz s'étaient réunis en urgence, à la mi-juin 2023, pour définir de nouveaux « grands principes directeurs ». Mais les délais très restreints avaient conduit à un imbroglio lors des séances d'audition des experts, conduisant le député Thomas Heilmann (CDU) à saisir la Cour Constitutionnelle pour violation de ses droits de député, qui lui avait donné raison le 5 juillet 2023, à deux jours de la pause estivale. La version du texte votée le 8 septembre 2023 diffère en profondeur de la version validée en Conseil des ministres le 19 avril 2023. Le principal changement est le couplage de cette loi avec un autre projet en discussion depuis plusieurs mois, celui d'une obligation de

planification thermique pour les communes. Pour les bâtiments existants comme nouveaux, à l'exception des projets immobiliers situés dans les « zones de nouveau bâti » (*Neubaubiete*), les principales règles de la Loi sur l'énergie dans le bâtiment, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2024, ne s'appliqueront que lorsqu'une planification thermique communale aura été établie. Selon la version de la Loi pour la planification thermique (*Wärmeplanungsgesetz*) validée le 16 août 2023 en Conseil des ministres, les villes devront présenter un plan comprenant les rues concernées par les futurs réseaux de chaleur, d'hydrogène ou de biogaz, avant le 30 juin 2026 pour les villes de plus de 100 000 habitants et avant le 30 juin 2028 pour les autres communes. Le Bundesrat a approuvé la réforme de Loi sur l'énergie dans le bâtiment le 29 septembre 2023.

2. Un programme de protection du climat pour 2023

Le gouvernement fédéral a adopté le 4 octobre un programme de protection du climat pour 2023 (*Klimaschutzprogramm 2023*). D'ici 2030, le niveau des émissions de gaz à effet de serre de l'Allemagne devra avoir diminué de 65 % par rapport à 1990. Avec le programme adopté, cet objectif est « à portée de main » selon le ministère fédéral de l'Économie et de la Protection du Climat (*BMWK*). Il reste toutefois un déficit de 200 M de tonnes d'équivalents CO₂ à économiser d'ici 2030 pour pouvoir respecter l'objectif climatique. Le document est un mélange de mesures déjà lancées, comme la réforme sur la loi sur les énergies renouvelables (*EEG*), le *Deutschlandticket* et le programme d'action pour la protection du climat naturel. Des mesures récemment adoptées sont également mentionnées telle que la loi sur l'efficacité énergétique ou la réforme de la loi sur l'énergie dans le bâtiment (*GEG*). Programme vivement critiqué par les ONG environnementales, c'est surtout dans le domaine du bâtiment que le document a été large-

ment remanié, notamment avec le report de l'instauration du standard d'efficacité énergétique EH40 pour les nouvelles constructions (cf. article n°3).

3. En pleine crise du logement, l'instauration du standard EH40 repoussée sine die

Alors que l'Allemagne connaît sa plus grave pénurie de logements depuis 20 ans (1 M de logements pourraient manquer en 2025 selon la confédération allemande du logement GdW), cette situation critique est aggravée par un secteur de la construction en berne. La combinaison de taux d'intérêt élevés, pesant sur l'offre de crédit, et de la hausse des coûts des matières premières pèse lourdement sur le secteur de la construction, entraînant une baisse des commandes et des permis de construire (-27 % entre le 1^{er} semestre 2022 et le 1^{er} semestre 2023). Plusieurs entreprises du bâtiment font part de sérieuses difficultés financières, avec une recrudescence des dépôts de bilan ces dernières mois, et l'objectif de 400 000 logements devrait être encore largement manqué en 2023, après 295 000 logements construits en 2022. Pour remédier à cette situation, le chancelier Scholz et la ministre Klara Geywitz ont présenté 12 mesures lors d'un sommet réunissant les acteurs du secteur le 25 septembre. Mesure la plus emblématique et controversée, le gouvernement a décidé de reporter à une date ultérieure, hors de la mandature actuelle, l'instauration du standard d'efficacité énergétique EH40 dans les nouvelles constructions, qui impose aux bâtiments neufs de consommer au maximum 40 % de l'énergie primaire consommée par un bâtiment de référence. L'instauration de cette mesure au 1^{er} janvier 2025 était inscrite dans le contrat de coalition.

4. Loi sur l'efficacité énergétique adoptée au Bundestag

Le 21 septembre, la loi sur l'efficacité énergétique a été votée au Bundestag, le vote avant la pause estivale ayant été

empêché en raison du quorum non-atteint, moins de la moitié des députés étant présents dans l'hémicycle. La loi prévoit pour la première fois un objectif précis en matière d'efficacité énergétique : une diminution de la consommation d'énergie de 26,5 % est prévue d'ici 2030 (par rapport à 2008) pour atteindre 1 867 TWh. Selon la loi, L'État fédéral et les Länder doivent réaliser des économies d'énergie respectivement à hauteur de 45 TWh et 3 TWh chaque année jusqu'en 2030. Les grandes entreprises ayant une consommation d'énergie moyenne de plus de 7,5 GWh devront introduire des systèmes de gestion de l'énergie ou de l'environnement. Celles ayant une consommation d'énergie finale totale supérieure à 2,5 GWh élaboreront et publieront des mesures économiques d'efficacité énergétique dans le cadre de plan d'action. La chaleur fatale issue des centres de données les plus grands devra également être réutilisée dans le futur. Leur consommation représenterait en effet environ 3 % de la consommation d'électricité totale de l'Allemagne. Cette loi permet la transposition d'une partie de la directive européenne sur l'efficacité énergétique du 25 juillet. La loi sera examinée au Bundestag fin octobre pour une entrée en vigueur le plus rapidement possible.

5. Grand intérêt de l'industrie allemande pour le dispositif des contrats de protection climatique (CCfD)

Le gouvernement fédéral rencontre beaucoup d'échos positifs concernant la mise en place d'un appel d'offres dédié au soutien de la décarbonation de l'industrie. Suite à l'expiration du délai de dépôt des demandes pour la procédure de présélection début août, il y aurait eu plus de 300 candidatures (selon les informations de *Tagesspiegel Background*). Avec les contrats de protection climatique (*Klimaschutzverträge*) basés sur l'approche des contrats carbone pour la différence (*Carbon Contract for Difference - CCfD*), le législateur s'aventure en terre inconnue en matière de soutien aux grands projets de décarbonation de l'industrie. Alors

que par le passé, les investissements des entreprises dans la protection du climat n'étaient soutenus que par des subventions pour les coûts d'investissement (Capex), les coûts d'exploitation courants (Opex) pour le CO₂, l'hydrogène et, depuis peu, l'électricité seront désormais subventionnés dans le cadre des CCfD sur une période pouvant aller jusqu'à 15 ans. Les premiers contrats pourraient être octroyés d'ici fin 2023.

6. Prolongation temporaire de la « réserve d'approvisionnement » l'hiver prochain

Le 4 octobre, le gouvernement a adopté un décret permettant de réactiver la « réserve d'approvisionnement », déjà en fonctionnement du 1^{er} octobre 2022 au 30 juin 2023. Ainsi, les centrales électriques, notamment au lignite, se trouvant dans la réserve peuvent fonctionner de début octobre 2023 jusqu'au 31 mars 2024. Le BMWK justifie cette décision par la volonté « d'économiser du gaz dans la production d'électricité et d'éviter ainsi des pénuries d'approvisionnement en gaz pendant la période de chauffage 2023/2024. » Si les réservoirs de gaz sont actuellement remplis à environ 95 %, l'Agence fédérale des réseaux estime que des risques d'approvisionnement subsistent.

Transports

1. Euro 7 : l'Allemagne n'obtient pas gain de cause au Conseil Compétitivité

Fruit d'un compromis politique entre Steffi Lemke, ministre écologiste de l'Environnement et de la Protection de la nature, et Volker Wissing, ministre libéral des Transports, la position de l'Allemagne concernant la norme Euro 7 n'a pas trouvé de majorité au Conseil « Compétitivité » du 25 septembre. Les Etats membres n'ont ni voté pour un durcissement des normes d'émissions de polluants (oxyde d'azote, particules

fines entre autres), ni pour une exception en faveur des carburants synthétiques (*e-fuels*), deux mesures pour lesquelles plaidait l'Allemagne. La norme Euro 7 doit désormais être examinée au Parlement européen. Cette norme anti-pollution concernera l'ensemble des voitures, y compris zéro-émissions, les particules fines, nocives pour la santé, étant émises en partie par le freinage et par les pneus.

2. Une subvention pour l'infrastructure de recharge épuisée en un jour

Le 27 septembre, le ministère du Numérique et des Transports (BMDV) ouvrait son programme de subventions à destination des propriétaires de logements souhaitant installer une station de recharge à domicile en complément d'une installation photovoltaïque. Ces ménages pourront bénéficier d'une aide à l'investissement d'un montant pouvant s'élever jusqu'à 10 200 euros. Un programme très vite victime de son succès : le serveur de la banque publique KfW n'a pas supporté les centaines de milliers de demandes en ligne, et les 33 000 futurs bénéficiaires ont été retenus en moins de 24 heures. La somme de 300 M€ prévue pour 2023 était donc épuisée dès le 28 septembre, alors que 200 M€ supplémentaires seront mis à disposition en 2024. Un succès massif qui a amené les observateurs à s'interroger sur la pertinence économique de ce dispositif : ainsi, le public cible (propriétaires de maisons individuelles possédant parfois déjà une voiture électrique) et le montant (jugé excessif pour un modèle s'approchant déjà de la rentabilité) ont été fortement critiqués dans la presse par des économistes et par l'opposition.

1. Trilatérale BDI-CONFINDUSTRIA-MEDEF à Berlin

Ce forum d'affaires trilatéral Allemagne-Italie-France organisé par les organisations des entrepreneurs des trois pays BDI – CONFINDUSTRIA – MEDEF s'est déroulé cette année à Berlin les 28 et 29 septembre 2023. Initiée en 2019 en Italie, cette manifestation de haut niveau regroupe des dirigeants politiques, des membres de l'administration et des chefs d'entreprises. Cette 5ème édition fut axée sur la situation économique en Europe, la souveraineté européenne en matière de défense, de numérique, la transition énergie-climat, l'avenir de la filière automobile et l'affirmation de l'Europe sur la scène internationale dans un contexte qui a beaucoup évolué. Les Ministres français Clément Beaune, ministre délégué chargé des transports, et Olivier Becht, ministre délégué chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des français de l'étranger, sont intervenus lors de la trilatérale. Dans son discours articulé sur notre devoir de trouver le juste équilibre entre nos trois priorités européennes : (i) l'ouverture économique ; (ii) la durabilité et (iii) la garantie de conditions de concurrence équitables, Olivier Becht a notamment rappelé que l'UE est à la croisée des chemins et que nous devons relever les défis de la mise en œuvre de la double transition – numérique et verte – alors que le monde est de plus en plus fragmenté et que les tensions commerciales et les pratiques déloyales se multiplient. A l'issue des discussions, les trois organisations patronales ont signé une déclaration conjointe accessible [ici](#).

2. Pacte pour l'Allemagne : La réduction de la bureaucratie s'impose comme une priorité

Dans son adresse au Bundestag du 6 septembre dernier, le chancelier Olaf Scholz a proposé aux députés, et no-

tamment au chef de l'opposition Friedrich Merz (CDU), d'adhérer à un « Pacte pour l'Allemagne ». Ce pacte aura notamment pour objectif de simplifier les procédures d'autorisation pour les projets d'infrastructure, d'accélérer la transition digitale, et de réduire la bureaucratie dans le cadre d'un effort national de modernisation du pays. Cette annonce fait suite à la présentation, lors du séminaire gouvernemental de Meseberg des 29 et 30 août dernier, d'un avant-projet de loi sur l'allègement de la bureaucratie (futur BEG IV) et d'un papier « pour une meilleure réglementation et une administration moderne en Europe ». Les milieux d'affaires ont salué ces propositions tout en soulignant que ces annonces devaient faire l'objet de mesures concrètes. La France et l'Allemagne ont affirmé leur volonté de faire avancer ensemble la simplification administrative au niveau européen, et en ont fait un sujet central des consultations gouvernementales des 9 et 10 octobre à Hambourg.

3. Salon automobile : IAA Mobility à Munich

Organisé par la Fédération de l'industrie automobile allemande (*Verband der Automobilindustrie* - VDA), le salon de l'automobile et de la mobilité (IAA Mobility - *Internationale Automobil-Ausstellung*) s'est tenu à Munich du 5 au 10 septembre. Il s'agissait, après 2021, de la deuxième édition de ce salon qui a succédé au salon anciennement organisé à Francfort et qui se tient tous les deux ans en alternance avec le Mondial de l'automobile à Paris. Si le salon se présente désormais comme un salon de la mobilité en général (mobilités douces notamment), il était largement dominé par le volet automobile (et plus précisément les véhicules électriques et les véhicules autonomes). Alors que la première édition du salon s'était tenue dans un contexte encore marqué par la pandémie de COVID 19, la deuxième édition a été présentée comme un succès par les organisateurs (750 exposants, plus de 500.000 visiteurs, plus de 3.700 journalistes accrédités) même si de nombreux grands constructeurs n'avaient pas fait le déplacement. Parmi

les thématiques évoquées lors des prises de parole et conférences, on peut signaler la question spécifique de l'accès aux ressources naturelles, et notamment aux métaux rares (induits par la généralisation du moteur électrique), de l'application des règles de libre-échange (et de respect des normes de l'OMC), des critiques des constructeurs à l'encontre de toutes formes de barrières à l'entrée et notamment des normes européennes considérées comme trop contraignantes, de la place particulière de la Chine dans cette équation mais aussi de celle des pays émergents (pays disposant de ressources naturelles mais qui restent encore largement hors de tout bénéfice dans la construction des véhicules électriques). Comme en 2021, l'édition 2023 était divisée en deux parties :

- Le « sommet » situé sur le site du centre des expositions réservé aux professionnels (stands et conférences).
- Une zone « open space » et « Experience » en centre-ville, ouverte au grand public et permettant de découvrir les technologies du futur et de tester certaines solutions de mobilité.

La Chine était largement représentée (2ème nationalité avec le plus de stands après l'Allemagne), avec notamment BYD, leader du marché chinois pour les véhicules électriques dont le stand était le plus grand.

4. Après Intel, TSMC s'installe à Dresde pour produire des semi-conducteurs

TSMC a validé le 8 mai 2023 en conseil d'administration la construction d'une usine de semi-conducteurs à Dresde : l'entreprise taïwanaise annonce un investissement, en collaboration avec Bosch, Infineon et NXP, de 10 Md d'euros dans la joint-venture European Semiconductor Manufacturing Company (ESMC). Le projet devrait être subventionné à hauteur de 5 Md d'euros par le gouvernement fédéral qui a longuement négocié avec TSMC avant de trouver un accord. L'usine prévue devrait avoir une capacité de production

mensuelle de 40 000 plaquettes de 300 mm (12 pouces) sur les technologies suivantes :

- Puces CMOS : largeur de structure comprise entre 22 et 28 nanomètres. Il s'agit d'une catégorie courante de composants à faible consommation d'énergie ;
- Puces FinFET : largeur de structure comprise entre 12 et 16 nanomètres. Cette technique est plus moderne et plus sûre pour l'avenir. Elle permet un traitement particulièrement rapide des données.

ESMC envisage un début de construction de l'usine au second semestre de 2024 et une production qui devrait commencer d'ici la fin de 2027, créant environ 2 000 emplois professionnels directs de haute technologie.

Cette annonce fait suite à l'annonce en juin d'une subvention à l'usine de semi-conducteurs d'Intel à hauteur de 10 Md d'euros, qui réaffirme la position centrale de la production de semi-conducteurs dans la stratégie de décarbonation de l'Allemagne.

Numérique & Innovation

1. L'IA au cœur du Franco-allemand à Hambourg

Lors des consultations gouvernementales franco-allemandes de Hambourg le 10 octobre, le Président Emmanuel Macron et le Chancelier Olaf Scholz ont fait de l'Intelligence Artificielle une priorité de la coopération franco-allemande. Paris et Berlin ont posé les bases d'une stratégie commune en matière d'IA, reposant sur quatre axes : (1) l'accès au marché et la recherche fondamentale, (2) la coordination en matière de régulation et l'équilibre à trouver face au règlement européen de l'IA ; (3) les projets communs pour développer une capacité de calcul transfrontalière et (4) des espaces de données communs. Ce séminaire a permis aux deux dirigeants d'afficher un front commun sur les questions d'IA et de souveraineté technologique.

2. Start-ups : Plan A lève 27 millions de dollars

Malgré la crise de financement que traverse actuellement la tech européenne, le spécialiste berlinois du calcul des émissions de CO2 Plan A renforce sa position sur le marché. Au total, 27 millions de dollars ont été levés, selon la start-up de Lubomila Joranova. L'investisseur Lightspeed mène ce tour de table, suivi par le fournisseur américain de cartes de crédit Visa, la Deutsche Bank, le développeur de jeux Supercell et Zalando. Depuis sa création en 2017, Plan A a récolté plus de 40 millions de dollars. Aujourd'hui elle compte parmi ses clients le constructeur automobile BMW, la Deutsche Bank, Visa, N26 et Personio. La plateforme berlinoise permet d'obtenir une vue d'ensemble des émissions d'une organisation et de développer des solutions concrètes pour améliorer la performance ESG.

Sur les 135 champions, près d'un tiers sont français (47) contre 17 allemands. Parmi les français, on compte Back Market, Blablacar, Exotec, Doctolib, Spendesk, Sorare ou encore Younited.

3. La French Tech à l'honneur dans le Leading European Tech Scale-ups

France digitale a dévoilé son indice Leading European Tech Scale-ups (LETS) durant son événement annuel France Digitale Day. La structure tricolore a en effet mis en place une initiative impliquant une vingtaine d'associations de start-ups de 16 pays pour mettre en valeur les champions européens de la tech. Ces entreprises à fort potentiel ont été choisies sur la base de plusieurs critères, et doivent notamment avoir leur siège social et plus de 50 % de leurs effectifs dans l'UE, réaliser au moins 15 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel sur au moins deux marchés et enregistrer au moins 1 million d'euros de revenus annuels sur un marché différent de leur pays d'origine.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Claire THIRRIOT-KWANT

Rédacteurs : Willy BREDAS, Bertrand LE TALLEC, Stéphanie JALLET, Antoine LECLERCQ, Adèle BESSOULE, Louca DERVILLE, Esther GOREICHY, Ahlam EL AHMAR, Elsa BELLI, Lucie COURTADE

Abonnez-vous : berlin@dgtresor.gouv.fr